

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 15 DECEMBRE 2014 A 19H**

CONSEIL COMMUNAL

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 53 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 155'000 CHF pour la réfection partielle des façades et du toit du bâtiment du centre du village
7. Préavis no. 54 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2015
8. Préavis no. 55 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2015
9. Préavis no. 56 de la Municipalité relatif à la convention entre la commune de Tannay et la Coopérative du port définissant les droits et obligations des deux parties pour réaliser un nouveau port
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Après quelques arrivées tardives, 33 personnes sont présentes et 4 excusées (Olivia Cavuscens, Claude Chatton, Frédéric Gallay et Arnaud Weil). La majorité est fixée à 17. Le quorum est atteint.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014

Le Président met le procès-verbal en discussion. Laurent Galiotto précise qu'il était excusé lors de la séance du 29.09.2014, ce que le Président confirme.
Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président explique que la convocation pour ce Conseil a été envoyée le 4 décembre, soit relativement tôt, pour permettre à chacun de lire les préavis.

Le Président lit une lettre de Jean-Louis Jacquinod à propos du règlement du conseil communal et y répond séance tenante, en citant également la réponse du Préfet.

Traditionnellement, le Président relève lors de cette dernière séance de l'année que les séances se déroulent pleines de cordialité et d'entente parfaite avec la Municipalité. Il remercie les membres du bureau pour mener à bien leurs tâches, ainsi que la secrétaire. Merci aux employés communaux qui embellissent les rues et ceux qui gèrent l'administration communale et souhaite bonne santé pour 2015.

J.-M. Keller aurait souhaité que la séance de novembre ne soit pas annulée mais consacrée au PPA du Torry. Le Président l'a renseigné sur l'annulation de cette séance.

Le Président décrète une minute de silence pour les personnes décédées en 2014 : Mmes et MM. Sabrina Corboz, Viviane Freymond, May Brigitte Florin, Hermann Tschopp et Michel Bovy.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic informe que le référendum lancé contre le PPA du Torry a abouti. Les signatures ont été récoltées entre le 30 octobre et le 28 novembre 2014. Le nombre requis était de 138, soit 15% des électeurs inscrits (920). Après vérification par le bureau, 328 signatures sont valables. D'entente avec le Canton, le Préfet a fixé la date de ce scrutin communal au 8 mars 2015. C'est dans cet esprit que nous vous soumettons ce soir la convention qui précise ce que doivent être les rapports entre la coopérative et la commune. Durant les semaines qui viennent, la Municipalité défendra bien entendu son PPA, mais le Syndic veillera à ce que la campagne se déroule dans le respect des positions de chacun.

Le Syndic rapporte que Jacky Kaltenrieder a annoncé sa démission de son poste de municipal au 30 juin 2015. En son nom, ainsi qu'en celui de ses collègues, le Syndic dit qu'il regrette ce départ car Jacky est un collègue agréable qui assume un dicastère important avec le souci de trouver les meilleures solutions pour les concitoyens. Jacky est entré à la Municipalité au 1er janvier 1994. Un grand merci Jacky ! Une élection partielle sera fixée dans le courant du 1er semestre 2015 pour une entrée en fonction le premier juillet. S'il y a des vocations, n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Le Syndic aurait une préférence pour une candidate femme.

Mmes Marianne Kaltenrieder et Edith Mühlemann cesseront également leur activité au 31 janvier 2015. Elles ont assuré depuis 1987 les nettoyages et le parfait entretien des bâtiments communaux et de l'école. Le Syndic les remercie au nom de la Municipalité. Pour leur remplacement, la commune a engagé Mme Suzanne Yapa qui habite au chemin des Vallières, à qui il souhaite la bienvenue.

Concernant la barrière illégale au chemin de la Petite Rive, la date buttoir pour l'enlèvement de la barrière litigieuse n'était pas le 2 octobre comme indiqué, mais le 2 novembre, compte tenu des fêtes d'été. La Municipalité a noté avec satisfaction que les propriétaires se sont exécutés et que la petite plage est à nouveau à disposition du public.

Dans le cadre des naturalisations, M. Guido Gianosso du chemin des Frênes a été naturalisé avec la bourgeoisie de Tannay le 29 octobre 2014.

Autres personnes ayant acquis le 12 novembre 2014 la nationalité suisse et la bourgeoisie de Tannay :

Par naturalisation facilitée : Charlotte Van Gyseghem au chemin des Frênes, Clément Levasseur au chemin des Vignes

Par naturalisation ordinaire Mme Catherine Reid Grenn au chemin du Joran.

Nous leur souhaitons la bienvenue et aurons l'occasion de le manifester lors de la prochaine soirée des nouveaux habitants.

Le Syndic termine en adressant, au nom de la Municipalité, à M. le Président et aux Conseillers, ses vœux les plus cordiaux pour eux et leurs familles, ainsi que ses remerciements pour le temps et l'intérêt qu'ils portent et consacrent à la bonne marche du village.

B. Bory

La Commission culturelle a organisé un concert des Ministrings le 23 novembre, soit 23 enfants musiciens du Conservatoire de Lausanne. Il y a eu 160 spectateurs.

P. Simon

Les contrôles effectués dans la zone 30km/h démontrent toujours une vitesse excessive sur les routes F.L.-Duvillard et Malcroissant et le chemin de la Fin. De nouveaux contrôles seront effectués prochainement.

En 2015, les parcs seront réaménagés avec de nouveaux jeux.

Suite à la proposition de M. A. Mir, la commune a financé l'achat de 1'000 sacs en jute pour aider le boulanger à remplacer les sacs plastiques.

Déception face au peu de fréquentation du marché de jeudi à Tannay.

J. Kaltenrieder

Concernant le projet de déchèterie intercommunale, les deux PPA sont validés par le Canton. Les demandes de crédits sont approuvées par les trois Conseils. Le permis de construire est délivré. La commune de Commugny va envoyer une demande de subvention cantonale avant le 31.12.2014.

Dans le cadre de la modification de la Loi sur l'aménagement du Territoire (LAT), le bilan des réserves à bâtir de notre Commune, établi par le bureau Plarel, a été envoyé au Canton fin octobre 2014. Nous sommes en attente du rapport de l'examen.

Le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) est terminé après des mises à jour sur l'évolution des constructions de Tannay. Le Bureau Herter & Wiesmann doit nous transmettre dans la semaine les documents définitifs à faire suivre au Canton pour approbation.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

N. Wermuth Keyaerts : Le Conseil Intercommunal de l'Ajet a eu lieu le 25 novembre 2014. Le budget de fonctionnement 2015 des 4 structures d'accueil s'élève à CHF 7'567'654.-. Sur l'ensemble celui-ci reste stable mais on constate une légère augmentation de la participation des communes (+6%), liée à la diminution de la part de familles payant le tarif maximum. Celle-ci a passé de 65% à 53% sur ces derniers 5 ans. La participation de la Commune de Tannay s'élève à CHF 252'200.- comparée avec CHF 237'500 pour l'année 2014.

A. Mir : Lors du dernier Conseil Intercommunal du Conseil Régional, il est à relever, notamment, la demande de crédit pour l'étude définitive de la requalification de la RC1 qui a été acceptée à une large majorité et la présentation des travaux pour une meilleure définition des propositions des projets d'investissements régionaux. Le Comité de Direction se prononcera lors d'un prochain Conseil.

B. Chesaux rapporte que le budget 2015 d'Arsco a été présenté par J.-M. Cherbuin. Les charges sont de 6'280'000 francs, avec une augmentation de 70'000 francs pour des frais de personnel et d'environ 100'000 francs pour le renouvellement de matériel. Les intérêts bas de 1,4% représentent une économie de 120'000 francs.

6. Préavis no. 53 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 155'000 CHF pour la réfection partielle des façades et du toit du bâtiment du centre du village

M. Wüst présente le préavis. Le rapport de la commission des finances est favorable.

S. Cavuscens approuve le fait de ne pas laisser décrépir le bâtiment et demande s'il ne serait pas judicieux de changer les fenêtres, l'échafaudage étant déjà posé.

La Municipalité prend note.

A la demande de S. Dassio si une ventilation était prévue, M. Wüst répond que des tuiles ventilées seront posées.

A. Husmann appuie la suggestion de S. Cavuscens et confirme qu'en hiver par temps de bise et avec le chauffage à fond il faisait 15° à l'intérieur.

M. Wüst relève que le Canton possède un fonds de loyers de CHF 90'000 qu'on pourrait utiliser pour des travaux pour tous les locataires. Il discutera avec Lausanne pour quels travaux on peut utiliser cet argent.

Le Président clôt la discussion. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 53 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis no. 54 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2015

J. Kaltenrieder présente le préavis. La Commission des finances propose de l'accepter. Il n'y a pas de questions. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 54 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no. 55 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2015

M. Wüst présente le préavis et répond aux diverses questions. Le Président remercie M. Wüst et S. Muraca pour leurs explications et ouvre la discussion. Il n'y a plus de questions. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 55 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no. 56 de la Municipalité relatif à la convention entre la commune de Tannay et la Coopérative du port définissant les droits et obligations des deux parties pour réaliser un nouveau port

Le Syndic S. Schmidt présente le préavis et informe de ce qui suit :

Deux recours ont été déposés auprès de la Cour de droit administratif et public contre la levée des oppositions. La Municipalité a demandé la suspension de la procédure jusqu'à connaissance du résultat de la votation sur le référendum.

La Coopérative s'est engagée, notamment, à favoriser les habitants de Tannay dans l'attribution des places, à maintenir libre d'accès les digues et les promenades publiques et à transmettre à la Commune ses statuts, son rapport et ses comptes annuels. La convention a été approuvée par la Municipalité et par la Coopérative et son Président M. Gandur a écrit en ces termes : « la Coopérative entend respecter strictement tant la lettre que l'esprit de la convention de partenariat qui nous lie à la commune de Tannay. »

Du point de vue du juriste, la Municipalité n'avait pas d'obligation de soumettre cette convention à l'approbation du Conseil. Cela est tout de même fait par souci de transparence et d'information. Cette convention devra obtenir l'approbation du Département du territoire et de l'environnement qui la signera également.

Les rapports des commissions de gestion et d'aménagement du port et des rives sont favorables.

Le Président ouvre la discussion, dont il ressort ce qui suit :

La convention peut être modifiée par les parties prenantes ; les modifications seront à nouveau soumises au Conseil. Un groupe de travail s'est réuni pour retravailler les termes de différents articles de la convention de 2011 et la nouvelle version est présentée ce soir. Le plan envoyé avec le préavis n'est pas celui en vigueur, il date de 2009 et les périmètres sont différents. Il est rappelé que nous votons sur le texte d'une convention qui vise à définir les rapports et les responsabilités entre la Coopérative et la Municipalité.

La nouvelle version est très simplifiée ; on a mis de côté des points très importants, notamment les problèmes de parking.

Si les infrastructures portuaires actuelles ne suffisent pas, c'est la Coopérative qui paiera.

Le Canton paiera 65 parkings le long de la RC1.

La convention sera ou non validée par le Conseil d'Etat.

La Commune doit remettre le port en état et une coopérative désire réaliser un nouveau port.

76 personnes de Tannay ont souscrit une place dans le futur port.

Le lac est un domaine cantonal.

Les douches/toilettes ne sont pas en bon état.

La Coopérative va payer les frais d'aménagements lacustres.

Le Conseil se prononcera sur ces aménagements.

L'approbation de cette convention permettra d'aller de l'avant pour la construction d'un port.

Elle fixe les règles et le cadre. La convention est très favorable à la commune

Attention aux coûts des aménagements terrestres qui sont à la charge de la commune.

Tous les ports ont besoin d'une capitainerie, d'infrastructures et d'un restaurant.

Le port de Founex n'a pas ce genre de problèmes et il fonctionne très bien.

Les études pour le projet du port ont été payées comme suit : 1er projet Mies CHF 115'000 et Tannay CHF 115'000, 2ème projet: la commune a payé CHF 270'000. La Coopérative a payé CHF 600'000 d'études.

Les souscripteurs ont payé leur place CHF 3'000.--

Tous les crédits ont été votés au Conseil.

A l'art. 9 de la convention, il est noté que le loyer couvrira les coûts des investissements.

La Municipalité soumet la convention au Conseil, parce qu'elle avait envie d'avoir son appui.

Le plan correct sera joint à l'envoi au Canton.

Pour aménager le port actuel de 57 places, le chiffre annoncé est de CHF 5,5 millions ; comment justifier cette annonce de coût si un port neuf de 269 places coûtera CHF 11 millions ?

A l'art. 5, en cas de dissolution ou de faillite, l'usage du plan d'eau et la propriété de ses infrastructures portuaires seront transférées à la commune. C'est la commune qui paiera ? Comment cela se passera-t-il en cas de problèmes ?

Si la Coopérative n'a plus sa raison d'être, elle sera dissoute et liquidée. Elle assumera ses responsabilités selon M. Gandur. La Coopérative s'engage à construire le port. En cas de faillite, ce sont les souscripteurs qui supporteront les conséquences. Ceux qui font le port assumeront leurs responsabilités.

Selon l'art. 8, il n'est pas prévu de faire des emprunts bancaires pour la construction. On ne fait pas de faillite sans opérations bancaires ! Cet article prévoit que les travaux commencent quand 50% auront été payés et chaque souscripteur s'engage à payer par convention.

Il est précisé que le port n'est utilisé que du 15 mai au 31 octobre.

La Commission des finances avait approuvé le préavis du PPA du Torry avec la condition que la convention soit soumise au vote et le Syndic avait accepté.

Si on ne fait pas le port avec la Coopérative ça coûte les yeux de la tête.

Le restaurant, la grue, etc. feront partie d'une autre votation.

Le vote a lieu au bulletin secret.

Bulletins sortis 33, rentrés 33, blancs 0, nuls 0, valables 33, majorité 17

Le préavis no. 56 est accepté par 24 oui et 9 non.

10 Propositions individuelles et divers

M. Polydor demande de voter le budget et ensuite l'arrêté d'imposition. M. Wüst rappelle que les délais sont différents et que l'Etat exige cette manière de faire

P. Keyaerts rapporte que la qualité du restaurant est médiocre et que l'entretien n'est plus assuré. Une pizza a pris feu dans le four par manque de surveillance. Il est préoccupé et n'est plus d'accord de sponsoriser cette adresse.

Le Syndic répond que la Municipalité partage ce souci depuis un certain temps, qu'elle a accompagné l'aubergiste autant que possible mais que sa patience a des limites. Il viendra avec des informations précises lors du prochain Conseil.

N. Heinzelmänn informe que lors du Parvis d'artistes un peintre a exécuté une toile de cette manifestation, des habitants et des infrastructures du village. La toile est exposée à l'administration communale et elle est à vendre. La Municipalité serait-elle intéressée par un achat ?

Le Syndic trouve le tableau sympathique. Le peintre a réuni les différents endroits de la commune avec une certaine naïveté. La Municipalité s'est posé la question de l'achat, mais le prix de CHF 4'000 l'a interpellée. Si le Conseil est d'un avis différent, la Municipalité pourrait entrer en matière.

PV de la séance du 15.12.2014 du Conseil communal de Tannay

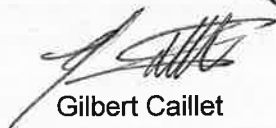
S. Dassio signale que le bac installé au début de la route F-L. Duvillard en direction de la gare était dangereux pour la circulation et qu'il faudrait le déplacer. P. Simon rappelle que les bacs sont posés pour freiner le trafic !

Pour L. Galiotto, les communes organisent beaucoup d'activités culturelles mais font trop peu de publicité. Il estime qu'il faut définir un concept pour le restaurant et regrette l'ancien tenancier.

A. Mir remercie pour la distribution du dépliant de l'ATCR-AIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport de Genève) et a noté que les communes représentées se trouvent de l'autre côté de l'aéroport. P. Simon répond que ces communes reçoivent des subventions pour les nuisances. Il a renoncé à faire partie de cette association car il était minorisé. L'augmentation du trafic à l'aéroport est très importante. Les avions circulent dans des zones et on disperse les nuisances pour réduire l'impact en décibels cumulés par régions. Aujourd'hui, l'aéroport est une réalité économique dont nous profitons tous !

Le Président clôt la séance à 21h35 et invite l'assemblée au traditionnel repas de fin d'année.

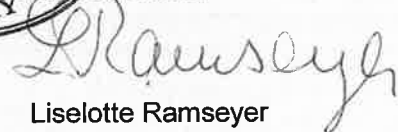
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer